

**Déclaration environnementale 2008 du**  
**Service public fédéral de programmation Développement durable**  
**EMAS**  
**Réalisations 2007-2008**  
**Programme d'actions environnementales 2008-2009**



## Table des matières

Introduction .....	3
1. Le SPP Développement durable : sa structure, ses missions et ses activités.....	4
2. Politique environnementale .....	5
3. Le système de management environnemental du SPP DD.....	6
3. 1. Historique .....	6
3. 3. Fonctionnement du système de management environnemental.....	7
3. 4. Place de la participation, de l'implication et de la formation du personnel .....	7
3. 5. Structure et responsabilités.....	7
4. Résultats obtenus au cours de l'année 2007 et des six premiers mois de l'année 2008 ...	8
4. 1. Aspects et impacts environnementaux directs .....	8
4. 2. Aspects et impacts environnementaux indirects .....	13
5. Programme d'action 2008-2009 .....	15
5. 1. Objectifs environnementaux liés aux aspects directs.....	15
5. 2. Objectifs environnementaux liés aux aspects indirects.....	17
6. Déclaration de validation .....	19

**Service public fédéral de programmation Développement durable (SPP DD)**  
**Tour des Finances, 8<sup>ème</sup> étage**  
**Boulevard du Jardin botanique, 50 bte 8**  
**1000 Bruxelles**  
<http://www.sppdd.be>

**Code NACE : 84-11**

## Introduction

Cette déclaration environnementale est publiée dans le cadre de l'enregistrement à EMAS du Service public fédéral de programmation Développement durable (SPP DD). L'EMAS (*Environmental Management and Audit Scheme*) est un système de management environnemental et d'audit européen qui s'adresse aux organisations qui ont mis en place un système de management environnemental. Une organisation qui souhaite obtenir l'enregistrement EMAS doit prouver qu'elle répond aux exigences suivantes :

- la mise en place d'un système de management environnemental qui satisfait aux exigences de la norme ISO 14001 version 2004 ;
- une amélioration constante de ses performances environnementales ;
- la participation de tout le personnel au programme environnemental ;
- la conformité à la législation ;
- la rédaction d'une déclaration environnementale publique.

La déclaration environnementale s'adresse à toute personne s'intéressant à notre processus d'enregistrement du système de management environnemental conforme à EMAS. Dans le cadre d'échange de bonnes pratiques, le SPP Développement durable pourra fournir de plus amples informations à toute personne impliquée dans la mise en place d'un tel système ([contact@sppdd.be](mailto:contact@sppdd.be)).

Depuis sa création, en 2002, le SPP Développement durable a inclus l'environnement dans ses préoccupations. Il s'est fixé comme objectif la contribution positive, la promotion du respect de l'environnement ainsi que la diminution des impacts environnementaux directs et indirects. Dès mars 2003, les considérations environnementales ont été intégrées de manière concrète par un management formalisé et progressif.

En mars 2004, le Conseil des Ministres d'Ostende avait décidé d'imposer, d'ici fin 2005, l'instauration d'un système de management environnemental dans tous les services publics fédéraux (SPF), les services publics fédéraux de programmation (SPP) et toutes les institutions parastatales. En juillet 2005, le Gouvernement a opté pour la mise en place du système EMAS. C'est dans ce cadre que le SPP Développement durable a adopté un système de management environnemental répondant aux conditions de validation du règlement européen EMAS. Ce système a été vérifié et validé par un bureau externe indépendant pour la première fois en mars 2006. Ce faisant, le SPP Développement durable a donné suite à l'Action 17 du *Plan fédéral de développement durable 2004-2008* qui stipule que les pouvoirs publics doivent assurer une fonction d'exemple. Ce rôle assumé, il serait souhaitable que cette démarche encourage d'autres collègues et d'autres acteurs sociétaux à s'engager dans la même direction.

Le bon management environnemental fait partie du développement durable, mais son spectre est bien sûr plus étendu. Il intègre aussi les aspects sociaux et économiques, le long terme et la dimension planétaire qui doivent susciter une attention et une implication croissantes. Ceci relève d'un défi supplémentaire, pour lequel le SPP Développement durable souhaite également s'impliquer et communiquer, notamment via son rapport annuel disponible sur le site [www.sppdd.be](http://www.sppdd.be).

Hadelin de Beer de Laer,  
Président du Service public fédéral de programmation Développement durable

## 1. Le SPP Développement durable : sa structure, ses missions et ses activités

Le SPP Développement durable est installé, depuis la fin du mois de septembre 2008, dans la Tour des Finances, boulevard du Jardin botanique, 50 à 1010 Bruxelles ; il y occupe 1/4 du 8<sup>e</sup> étage.

Il emploie actuellement 15 collaborateurs et compte 6 cellules :

- le comité de pilotage (ou stuurgroep) ;
- la cellule « Coordination du management environnemental » ;
- la cellule « Communication et société civile » ;
- la cellule « Secrétariat et comptabilité » ;
- la cellule « Modes de production et de consommation » ;
- la cellule « Stratégie et planification », au sein de laquelle se trouve le secrétariat de la Commission interdépartementale développement durable

La mission du SPP DD est définie ci-dessous :

En tant que service public, aider tous les acteurs à agir pour un développement durable axé sur les besoins des générations actuelles et futures.

Ceci se traduit en objectifs stratégiques :

- objectifs stratégiques pour la **planification fédérale** et la **stratégie nationale** ;
- objectifs stratégiques pour le soutien des SPF/SPP dans la **mise en œuvre** du développement durable ;
- objectifs stratégiques en matière de **soutien** à la société civile organisée;
- objectifs stratégiques en matière de **sensibilisation et information** ;
- objectifs stratégiques en matière **internationale** ;
- objectifs stratégiques en matière de **gestion**.

Les objectifs stratégiques sont atteints :

**a) en développant un fonctionnement interne performant**

**b) en coopérant avec les services publics fédéraux, les diverses composantes de la société civile et les différents niveaux de pouvoir, à la concrétisation de projets qui ont pour finalité de :**

- *créer un cadre* permettant de mener des politiques qui intègrent de façon harmonieuse le long terme, l'impact planétaire, les dimensions sociales, économiques et environnementales, le principe de précaution et la participation ;
- *proposer des outils concrets* aux acteurs, leur permettant de décider et de mettre en œuvre l'évolution qu'ils souhaitent donner à leurs activités en regard des principes du développement durable et *impulser de nouvelles initiatives*, axées sur la pérennité environnementale;
- *agir concrètement* dans certains dossiers incitant des changements de mode de production et consommation ;
- *soutenir la concertation* entre les acteurs ;
- *faire émerger le concept* de développement durable dans la société en privilégiant son aspect concret et tangible ;
- *collaborer* à la représentation de la Belgique *au plan international*.

## 2. Politique environnementale

L'action 17 du *Plan fédéral de développement durable 2004-2008* prévoit que les pouvoirs publics doivent assurer une fonction d'exemple en développement durable et en gestion environnementale. Cela implique la mise en place par les services d'un processus d'amélioration continue de leurs performances environnementales, entre autres la prévention des pollutions. Pour répondre à cela, le SPP Développement durable souhaite être un exemple en instaurant un système enregistré de management environnemental selon le règlement européen EMAS, ce qui suppose une communication transparente. Ceci permettra de montrer aux autres Services publics fédéraux que EMAS est réalisable. De plus, le SPP Développement durable étant chargé de la coordination environnementale, pourra, sur base de cette expérience, aider les autres Services publics fédéraux.

Afin de concrétiser cet engagement, le SPP Développement durable entreprend des actions spécifiques visant à protéger l'environnement. Ces actions concernent :

- la réduction des impacts directs et indirects sur l'environnement résultant de son fonctionnement ;
- la réduction de l'impact sur l'environnement résultant du fonctionnement de ses contractants ;
- la promotion du développement durable et donc aussi la protection de l'environnement au sein de tous les Services publics fédéraux à travers :
  - la création et le suivi des cellules de développement durable,
  - la promotion des évaluations d'incidence des décisions sur le développement durable (EIDDD),
  - le soutien à la planification et à l'obtention de résultats en matière de management environnemental.

Le SPP Développement durable s'engage à :

- réduire les répercussions directes du fonctionnement quotidien sur l'environnement à travers :
  - les achats durables,
  - la réduction de la consommation d'énergie,
  - la réduction de la consommation de papier,
  - la réduction de la consommation d'eau,
  - la prévention et la réduction des déchets,
  - l'utilisation d'un moyen de transport durable ;
- réduire les répercussions indirectes sur l'environnement liées aux dossiers des conseillers et des attachés au moyen d'évaluations préalables ;
- mettre en œuvre les actions du premier et du deuxième Plan fédéral de développement durable applicables au SPP Développement durable et aux domaines sur lesquels il a une influence ;
- apporter des outils pour la prévention et la protection de l'environnement à destination des autres services publics fédéraux dans leur fonctionnement journalier et faire la promotion d'un outil tel qu'EMAS ;
- respecter et anticiper la législation environnementale.

**Le 15 décembre 2005**

Hadelin de Beer de Laer,  
Président du SPP Développement durable

### 3. Le système de management environnemental du SPP DD

#### 3. 1. Historique

Dès sa création, le SPP Développement durable a pris des mesures visant à réduire les effets négatifs de son fonctionnement sur l'environnement. Depuis, afin de conduire une politique environnementale performante, il a implémenté un système de management environnemental.

Pour ce faire, le SPP Développement durable a suivi une série d'étapes. Il a dressé l'inventaire de son impact sur l'environnement, a défini ses objectifs, a établi un plan d'action et a élaboré des procédures d'implémentation. Des audits internes sont organisés annuellement. De plus, un audit externe a été réalisé par un bureau indépendant accrédité en la matière. Les actions mises en œuvre sont évaluées périodiquement. Afin d'améliorer les performances environnementales, chaque année, le cycle « inventaire, plan d'action, mise en œuvre et évaluation » est renouvelé et revérifié par un audit externe.

Les moyens d'action principaux du SPP Développement durable sont l'intégration de l'environnement dans les projets des Services publics fédéraux, l'introduction de critères environnementaux dans les marchés publics et l'octroi de subsides.

#### 3. 2. Objectifs du système de management environnemental

Les impacts environnementaux se distinguent en fonction de leur nature :

- les impacts environnementaux **directs** : liés aux activités de fonctionnement du SPP Développement durable (activités au sein du bâtiment, déplacements en Belgique et séjours à l'étranger). Ils sont relativement élevés en terme de ratio par personne mais vu le peu de collaborateurs que compte le service, les nuisances environnementales totales sont faibles à l'échelon de l'administration fédérale.
- les impacts environnementaux **indirects** : liés aux activités de planification politique et de soutien aux Services publics fédéraux. Ces activités ont un impact considérable sur l'environnement.

Afin de réduire les impacts directs et indirects de son fonctionnement sur l'environnement, le SPP Développement durable :

- tiendra compte des facteurs environnementaux et sociaux dans chaque activité, projet de loi ou arrêté ministériel proposé au Ministre ;
- intégrera le management environnemental dans tous les projets et activités subsidiés ou promus par lui dans la mesure où il y a utilisation de ressources naturelles ou des risques de nuisances potentielles ;
- servira d'exemple aux autres institutions publiques non fédérales et soutiendra les administrations publiques fédérales dans l'intégration du management environnemental dans leur propre fonctionnement ;
- assistera le Ministre afin de vérifier que chaque Service public fédéral / Service public de programmation instaure un système validé de management environnemental ;
- stimulera l'intégration de clauses environnementales et sociales dans les cahiers des charges relatifs aux marchés publics ;
- prendra des mesures visant à sensibiliser le grand public au développement durable.

### **3. 3. Fonctionnement du système de management environnemental**

Le management environnemental s'applique à tous les domaines sur lesquels les actions des collaborateurs du SPP Développement durable ont un impact ou sur lesquels ils exercent un contrôle. C'est pourquoi la réussite d'un système de management environnemental (SME) exige un processus permanent impliquant tous les membres du personnel. Tous ceux qui sont associés à notre fonctionnement participent au processus, y compris les personnes qui lui sont attachées de manière contractuelle ou organisationnelle.

Le SPP Développement durable mène une politique environnementale active visant à responsabiliser les collaborateurs et à les inviter à contribuer au management environnemental selon les directives EMAS.

Les deux déménagements du SPP DD ont perturbé le fonctionnement du SME. Ainsi, certains objectifs se sont révélés caducs de par l'absence de compteurs séparés pour l'électricité, le gaz et l'eau. L'analyse environnementale de la Tour des Finances, première étape dans la définition des objectifs et des cibles du SME, s'est basée sur le permis d'environnement de classe 2 attribué au propriétaire de la Tour des Finances en mars 2006 et adapté en juin 2007. Le propriétaire est en attente du permis de classe 1B demandé pour les locaux des serveurs informatiques ; ce permis ne concerne pas notre administration puisque notre serveur informatique est situé dans un autre bâtiment.

### **3. 4. Place de la participation, de l'implication et de la formation du personnel**

Tous les collaborateurs évaluent préalablement, et dans la mesure de leurs compétences, l'impact sur l'environnement de leurs activités. Cette analyse s'étend de l'examen de la demande de subsides à l'organisation d'événements en passant par des consultations publiques et des projets avec d'autres administrations. De plus, les collaborateurs pratiquent l'éco-consommation et adhèrent à une mobilité durable. Des formations en management environnemental sont assurées en interne par le responsable environnemental et par un bureau de consultance. En externe, ces formations sont proposées par des institutions spécialisées.

Les bonnes pratiques quotidiennes sont traduites par des affiches et des rappels apposés visiblement dans plusieurs locaux.

### **3. 5. Structure et responsabilités**

La responsabilité du management environnemental du SPP Développement durable se trouve dans les mains de la direction qui veille à intégrer l'ensemble de l'équipe dans la démarche. Le cadre des responsabilités est le suivant :

- le responsable environnemental coordonne les différentes actions visant à réduire l'impact direct sur l'environnement. Il en assure le suivi et en contrôle les résultats ;
- la cellule de coordination environnementale (aspects directs et aspects indirects) est chargée de la dynamique interne nécessaire à la réalisation du programme environnemental ;
- la cellule de communication est chargée de la communication externe sur le management environnemental selon le règlement EMAS (administrations fédérales et parties prenantes).

La mise en place d'EMAS au sein du SPP Développement durable a une valeur d'exemple pour les autres Services publics fédéraux et Services publics fédéraux de programmation car cette démarche se veut d'assurer une qualité environnementale et une amélioration continue

dans le suivi des dossiers et de favoriser une bonne pratique environnementale au quotidien.

#### **4. Résultats obtenus au cours de l'année 2007 et des six premiers mois de l'année 2008**

Les pages suivantes décrivent les actions menées et les résultats obtenus pour l'année 2007 et les six premiers mois de l'année 2008, à deux adresses différentes. En mai 2007, à la suite de contraintes indépendantes de sa volonté, le SPP DD a déménagé vers le 15<sup>e</sup> étage du WTC III, au n° 30 du boulevard Simon Bolivar (1000 Bruxelles), et ce pour une période déterminée dans un premier temps jusqu'à la mi-2008. Le second déménagement n'a finalement eu lieu que fin septembre 2008; le SPP DD est désormais installé dans ses locaux définitifs, au 8<sup>e</sup> étage de la Tour des Finances (boulevard du Jardin botanique, 50, 1010 Bruxelles). Ces deux déménagements n'ont pas manqué d'avoir de l'influence sur la gestion du système de management environnemental.

Signalons également des changements de personnel au sein de la cellule de gestion environnementale et une vacance de poste entre le départ de l'ancienne attachée environnementale et l'arrivée de sa remplaçante.

##### **4. 1. Aspects et impacts environnementaux directs**

Les aspects environnementaux directs significatifs définis lors des précédentes analyses environnementales concernent :

1. La consommation d'énergie et d'eau ;
2. La politique d'achat et de consommation durable ;
3. La consommation de papier ;
4. La mobilité ;
5. La gestion des déchets ;
6. La maintenance des bâtiments occupés par le SPP DD.

Ces différents aspects ont été évalués sur base d'une méthode déjà d'application au sein des autres institutions fédérales enregistrées EMAS. Cette méthode se base sur les critères d'évaluation suivants : le flux des matières, la législation environnementale et le Plan fédéral du développement durable, l'impact potentiel sur l'environnement, les pratiques et usages au sein du service et enfin, l'influence et la maîtrise de gestion.

Depuis l'emménagement dans la Tour des Finances, le personnel n'a pas encore pu être consulté sur les impacts environnementaux qu'il juge significatifs. Avant le nouveau cycle EMAS qui débutera au printemps 2009, l'analyse environnementale sera complétée par l'opinion et la participation du personnel et permettra de définir de nouveaux objectifs environnementaux.

Les aspects identifiés comme significatifs et les objectifs et résultats qui s'y rapportent sont présentés ci-dessous.

### **1. La consommation d'énergie et d'eau pour le WTC III (mais 2007 – juin 2008)**

La réduction des consommations d'eau et d'énergie constituait un des objectifs environnementaux du SPP DD lorsqu'il occupait le North Plaza (cf déclaration environnementale de 2007) ; le service disposait alors de compteurs séparés qui lui permettaient de mesurer les efforts fournis. L'organisation des deux bâtiments occupés ensuite par le SPP DD ne lui a plus permis de connaître ses consommations réelles : en fonction de l'espace qu'il occupait au WTC III, un forfait de 0,74 % des consommations totales du bâtiment lui avait été alloué.

Les objectifs de réduction de la consommation de ces ressources, tels qu'énoncés en 2006 et en 2007, n'ont donc aujourd'hui plus de raison d'être : certes, le SPP DD insiste toujours auprès de ses collaborateurs sur une utilisation rationnelle de ces ressources grâce à de bonnes pratiques environnementales, mais les effets de ces actions ne peuvent plus être mesurés puisqu'il ne dispose plus de compteurs séparés.

### **2. La politique d'achat et de consommation durable**

Dans ce domaine, le SPP Développement durable dispose de peu de données chiffrées :

- Le seul produit d'entretien acheté par le SPP Développement durable (nettoyant vaisselle) est un produit respectueux de l'environnement.
- Les produits d'entretien utilisés par la société de nettoyage du WTC III n'étaient pas des produits dits « verts ».
- Nous utilisons des verres, des assiettes et des couverts réutilisables.
- Nous consommons peu de nourriture et de boissons en commun, sauf le café et le thé qui sont biologiques et issus du commerce équitable.
- Au niveau des fournitures de bureau, nous dépendons du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement qui jusqu'à présent ne fournit pas de matériel qui satisfait aux critères environnementaux et sociaux. Cependant, il est à noter que ce SPF s'est engagé dans une démarche EMAS, des changements sont donc prévisibles.
- Lors des midis du développement durable que nous organisons au minimum cinq fois l'an, nous faisons appel à des traiteurs qui offrent des produits biologiques et/ou qui répondent à des critères sociaux (sauf si nous dépendons de l'organisation qui nous accueille).

Pour parvenir à une politique d'achats durables, nous nous proposons d'acheter davantage de produits répondant aux critères écologiques et sociaux. Bien que les achats de consommables soient faibles, dès lors que le service en a la totale maîtrise, ces achats répondent positivement aux objectifs qu'il s'était fixés. Tous les achats « maîtrisés » ont répondu au critère écologique ; en revanche, le critère « socialement équitable » n'a pas pu être rencontré, sauf pour les consommations de boissons internes. Les intentions du service sont de poursuivre les efforts en matière d'achats dits « durables ».

### **3. La consommation de papier**

Le personnel du SPP DD est soucieux depuis toujours d'utiliser le papier de manière rationnelle. Les chiffres de la première déclaration environnementale représentaient d'ailleurs des résultats très honorables, confirmés en 2006.

Le papier utilisé est recyclé à 100%. Il n'y a qu'un seul appareil multifonctionnel servant à la fois d'imprimante, de photocopieuse, de fax et de scanner pour l'ensemble du service et configuré recto-verso par défaut; une seconde imprimante couleur est disponible en cas de

besoin.

La comptabilité d'utilisation de papier par collaborateur et par an a évolué comme suit :

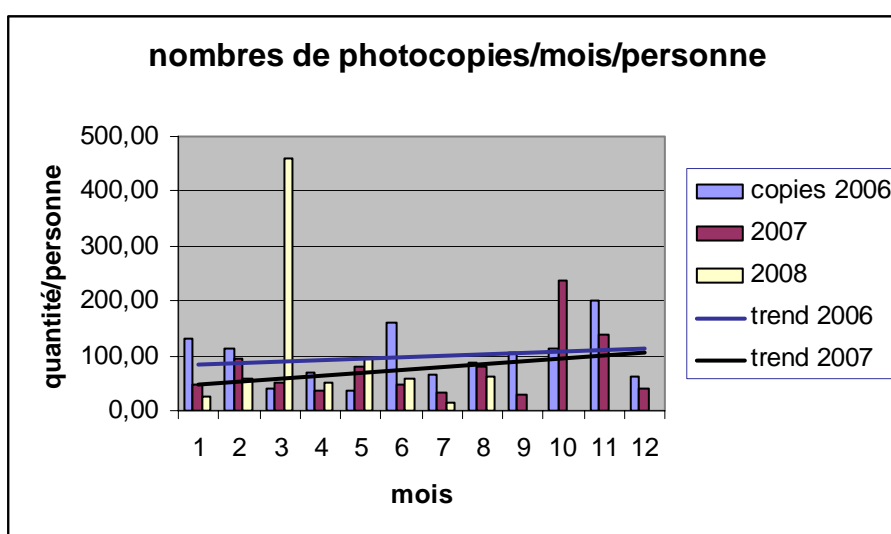
Quantité de papier	2005	2006	2007	2008**
Feuilles/collaborateur/an	4750	3200 (-32 %)*	2528 (-21 %)*	3164 (+25 %)*
Kilos/collaborateur/an	24	16	13	16

\* par rapport à l'année précédente

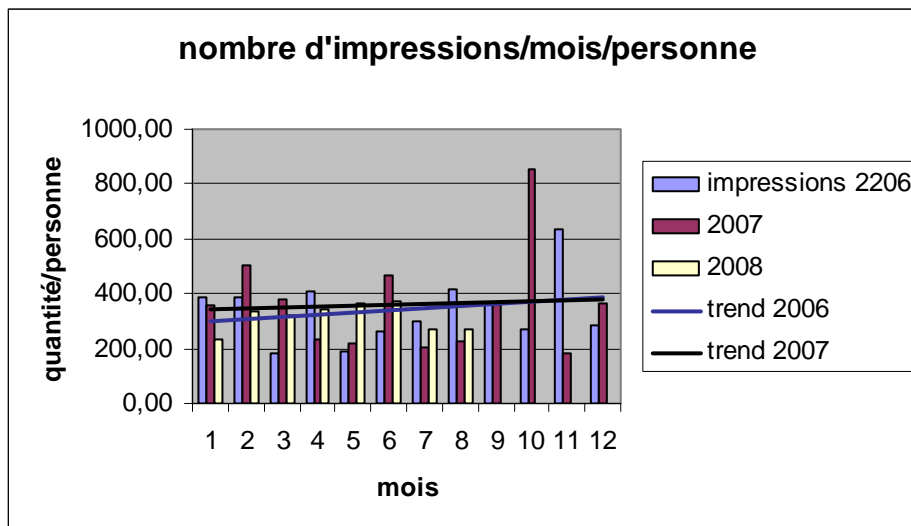
\*\* consommation des six premiers mois de l'année rapportée sur une année

Les six premiers mois de l'année 2008 ont connu une nette augmentation par rapport à 2007 (on peut l'expliquer notamment par la rédaction et la relecture de l'avant-projet de plan fédéral de développement durable), mais l'objectif de réduction de 5 % par rapport à 2005 est atteint et dépassé (- 33 %). L'augmentation des derniers mois reste néanmoins préoccupante et fera l'objet d'actions correctrices (voir nouvel objectif en matière de consommation de papier).

Le nombre de photocopies par collaborateur et par an est passé de 1.566 unités en 2005 à 1.092 en 2006 et 940 en 2007, soit une diminution de 40 % par rapport à 2005 et de 13 % par rapport à 2006. Les résultats pour les six premiers mois de l'année 2008 sont nettement moins bons : 1.659 copies par collaborateur (six premiers mois de l'année rapportés sur un an).



Le nombre d'impressions par personne et par an était passé de 4.682 (2005) à 3.774 unités (2006), puis à 4380 unités (2007). Les résultats de 2008 (six premiers mois rapportés sur une année) sont similaires à ceux obtenus en 2006 : 3841 impressions par collaborateur.



## 4. La mobilité

### 4. 1. Déplacements domicile – lieu de travail :

On assiste ici à une constance dans l'effort fourni par les collaborateurs qui soutiennent la mobilité durable. En 2005, 86,5% des trajets s'effectuaient par train, tram, bus, vélo, marche ou covoiturage, 86,7 % en 2006 et 85,6 % en 2007 (cf. déclaration environnementale de 2007).

Pour obtenir un résultat plus proche de la réalité, nous avons pondéré ces chiffres en fonction des régimes horaire des personnes employées au SPP DD. Voici les résultats obtenus :

Type de transport	% en 2005	% en 2006 (km)	% en 2007 (km)	% en 2008 (km)
Voiture	13,5	12,2 (90)	13,2 (51)	7,4 (51)
Covoiturage	7,4	8,4 (62)	13,2 (62)	8,6 (59)
Train	69,8	63,4 (468)	50,9 (238)	69,3 (476)
STIB/TEC/DE LIJN	6,8	9,6 (71)	15,6 (73)	7 (50)
Vélo	0,8	2,7 (20)	4,3 (20)	7 (48)
Marche	1,7	3,7 (18)	2,8 (13)	0,7 (5)
<b>Mobilité durable</b>	<b>86,5</b>	<b>87,81 %</b>	<b>86,75 %</b>	<b>92,58 %</b>

L'objectif des 90 % en 2008 est atteint : plus de 92 % des kilomètres parcourus pour se rendre au travail et en revenir l'étaient de manière respectueuse de l'environnement.

### 4.2. Les missions en Belgique

La proportion d'utilisation des transports publics/durables pour les missions en Belgique est en réalité plus élevée qu'elle n'apparaît sur le tableau ci-dessous : il n'est pas possible de suivre tous les déplacements effectués par l'utilisation des abonnements de transports

publics ou de vélos.

Type de transport	2006		2007		2008	
Voiture	21,3%	327 km	32,7%	1019 km	19,0%	529 km
Transports en commun	67,3%	1209 km	67,3%	2100 km	81,0%	2521 km

#### 4. 3. Les missions à l'étranger

Le service n'a aucun contrôle sur les lieux où les conventions *internationales*, alors qu'elles exigent la plupart du temps des déplacements importants. Ceux-ci sont néanmoins limités aux strictes nécessités liées aux missions du SPP Développement durable.

Type de transport	Km en 2005	Km en 2006	Km en 2007
Avion	13.540	22.610	13.588
Train	3.470	623	5.422

#### 4. 4. Mesures visant à promouvoir la mobilité durable :

- Les collaborateurs usagers des transports en commun reçoivent un abonnement gratuit.
- Trois vélos sont disponibles pour les déplacements à Bruxelles.
- Les collaborateurs qui effectuent des missions de travail en avion sont invités à participer au système « Trees for travel » mais doivent respecter la loi budgétaire qui stipule que les billets d'avion s'achètent au prix les plus bas.
- Le service adhère au système Cambio (système de location de voiture partagée).

#### 5. La gestion des déchets

Les mesures prises par le service, comme la prévention et le tri sélectif des déchets ont été poursuivies. Il n'a néanmoins plus été possible de mesurer par pesage les résultats obtenus. Le WTC III bénéficiait d'un système de tri performant : piles, PMC, verre, bouchons en liège, capuchons de bouteilles en plastique, papier, carton, etc., tout était trié avant d'être jeté dans de grands conteneurs installés au sous-sol. D'une manière générale, les bonnes pratiques en matière de déchets résultent de la mise en place de poubelles adéquates et des habitudes prises au cours des années précédentes.

#### 6. La maintenance des installations techniques

La mise en conformité réglementaire du bâtiment et de ses installations relève d'une obligation légale. Elle est toutefois subordonnée à l'action du propriétaire et conditionne l'enregistrement EMAS. Les déménagements successifs du SPP DD n'ont pas contribué à simplifier sa tâche. Au WTC III, l'attachée environnementale avait pris contact avec le gestionnaire du bâtiment pour entreprendre le suivi de ce dossier.

## 4. 2. Aspects et impacts environnementaux indirects

Sur la base de leurs compétences, les conseillers avaient formulé une série d'actions concrètes. Les résultats de leurs actions sont soulignés dans le texte.

### Objectifs stratégiques pour la **planification fédérale** et la **stratégie nationale**

- ❖ Prendre en compte rationnellement et méthodiquement l'environnement dans la planification du développement durable (plan fédéral, futur plan national, plan à long terme). En 2007 et début 2008, la rédaction du troisième avant-projet de plan fédéral de Développement durable (2009-2012) a été menée à bien. En tant que pilier du DD, l'environnement y tient une place de choix. L'avant-projet a été soumis à la consultation publique ; les réactions reçues ont été traitées. Au terme de cette consultation, l'avant-projet a été soumis à l'avis des ministres qui devraient l'adopter, tout ou en partie, avant la fin de l'année 2008.

### Objectifs stratégiques pour le soutien des Services publics fédéraux (SPF)/Services publics fédéraux de programmation (SPP) dans la **mise en œuvre** du développement durable

- ❖ Gérer la méthode pour l'EIDDD (examiner l'impact environnemental des réglementations proposées), et l'institutionnaliser. Soutenir les administrations dans l'implémentation et la réalisation de l'EIDDD par l'assistance et la formation notamment au pilier environnemental du développement durable. Le Conseil des ministres du 19 janvier 2007 a instauré, pour tous les dossiers inscrits à son ordre du jour, une EIDDD. La procédure est entrée en vigueur lors du Conseil des ministres du 16 mars 2007. Pour rappel, la description de l'EIDDD figurait dans la circulaire réglant le fonctionnement du Conseil des ministres sous la précédente législature. Lors du Conseil des ministres du 21 décembre 2007, le gouvernement actuel a approuvé la nouvelle circulaire relative au fonctionnement du Conseil des ministres (la circulaire décrit l'EIDDD en son article 16.7). Le SPP DD a, en cette matière, assuré un rôle de helpdesk auprès des administrations
- ❖ Accompagner les 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> convois dans l'implémentation des systèmes de management environnemental (SME) (décision du Conseil des Ministres du 20 mars 2004 suite à l'Action 17 du Plan Fédéral du Développement Durable II). Coordonner la validation EMAS des Services publics fédéraux et Services publics de programmation et assimilés. Accompagner les conseillers environnementaux internes des organisations fédérales via la coordination fédérale des actions en matière de management environnemental. Le convoi 2, qui regroupe sept institutions, a démarré début 2007, suivi, début 2008, par le convoi 2 bis, qui regroupe six administrations. Le marché public relatif à l'accompagnement du convoi 3 par des consultants a été attribué en juin 2008. En outre, le SPP DD organise maintenant des réunions thématiques à l'intention des responsables environnementaux des différents convois. L'objectif est ici de capitaliser les bonnes pratiques et d'encourager le partage d'informations. Le SPP DD a également attribué un marché à une firme assurant la veille réglementaire des institutions fédérales enregistrées EMAS.
- ❖ Rechercher des méthodes de suivi statistique de certains marchés publics à utiliser par les cellules de développement durable afin de veiller au « greening »

des marchés publics. Fin 2007, le SPP DD s'est attelé à la réactualisation et au renouvellement du guide des achats durables. Cet outil propose des informations sur l'intégration des critères environnementaux et sociaux pour quelque 80 groupes de produits et de services. Le plan d'action fédéral pour les marchés publics durables a été rédigé durant les premiers mois de l'année 2008 et est soumis à la consultation publique (novembre 2008– janvier 2009).

#### Objectifs stratégiques en matière de **soutien**

- ❖ Sensibiliser les cocontractants à leurs performances environnementales, dont les demandeurs de projets à subsidier, à l'aide d'un questionnaire étayé et proposer aux auteurs de projets de nouvelles pistes d'amélioration environnementale de leur organisation. Subordonner le paiement au renvoi du questionnaire complété. En 2007 et 2008, tous les contractants ont reçu, en même temps que les chaires des charges, un questionnaire environnemental. Tel n'a pas été le cas pour les projets subsidiés. Tous les contractants ayant rentré leurs formulaires dans la remise des offres, il n'a pas été nécessaire de mettre en application la disposition relative au paiement en application.

#### Objectifs stratégiques en matière de **sensibilisation et information**

- ❖ Semaine du développement durable : sensibiliser les participants aux concepts du développement durable, incluant notamment les défis environnementaux, par de nouveaux outils. Pas de semaine du développement durable pour les citoyens en 2007, mais à nouveau une journée à l'intention des fonctionnaires. Cette journée s'est tenue en octobre 2007 et a permis aux fonctionnaires participants de se familiariser davantage avec le concept du développement durable. Le SPP DD a ici assuré un rôle de soutien et de coordination.
- ❖ Sensibiliser les fonctionnaires au développement durable par l'offre de formations et de présentations avec un axe reprenant notamment les aspects environnementaux. Durant la période concernée par cette déclaration, le SPP DD a organisé dix « midis du développement durable » dont cinq ont abordé, entre autres, des sujets environnementaux comme une introduction sur l'EIDDD, le rapportage en matière de développement durable, présentation du quatrième rapport fédéral sur le DD, les migrations écologiques et les indicateurs en matière de développement durable.
- ❖ Rendre les publications électroniques plus lisibles sur écran d'ordinateur afin d'éviter toute impression papier inutile. Imprimer le moins de publications possible et les rendre écologiques autant que possible (papier, encre, emballage). En matière de publications électroniques, le SPP DD n'a pas progressé par manque de personnel. L'avant-projet de plan fédéral de développement durable a été imprimé sur du papier recyclé et avec des encres végétales, en quantité quatre fois moindre que le plan précédent. Les affiches invitant le public à participer à la consultation publique ont été imprimées selon les mêmes critères.
- ❖ Rédiger au moins une fois l'an, un article sur les performances environnementales du SPP Développement durable. En raison des deux

déménagements qu'a subis le SPP DD en 2007 et 2008 et les adaptations à l'organisation des bâtiments occupés, aucun article n'a été rédigé.

- ❖ Encourager les conférenciers/orateurs invités par le SPP Développement durable à intégrer la perspective environnementale dans leur exposé. Ceci a été réalisé lors des midis du développement durable et des sessions de présentation de l'Avant-projet de plan fédéral.

## 5. Programme d'action 2008-2009

### 5. 1. Objectifs environnementaux liés aux aspects directs

Les objectifs environnementaux issus des analyses environnementales précédentes ont été adaptés suite au dernier déménagement du SPP DD ont fait l'objet d'adaptations (cf plus haut).

La revue de direction d'octobre 2008 a retenu les objectifs suivants :

- en matière de consommation de papier

OBJECTIF : ne pas dépasser la consommation de 20 kilos de papier par personne et si possible la diminuer.

MOYENS :

- Sensibiliser par divers canaux et de façon répétée
- Rappeler la fonction d'impression de deux pages sur une pour les documents de travail.
- Installer un bac de récupération de papier près de la photocopieuse
- Présenter les bilans de consommation régulièrement
- Suivre les indicateurs achats/consommation de papier
- Installer un code utilisateur pour les photocopies

INDICATEURS : Consommation de papier en kg/personne/an et en feuilles /personne/an

- en matière de consommation d'électricité

OBJECTIF : utilisation rationnelle de l'électricité

MOYENS :

- Rappel des bonnes pratiques : affichage et communication lors de réunions du personnel
- Sensibilisation des autres occupants de l'étage
- Création de la check-list qui servira aux audits de surveillance des bonnes pratiques
- Audits trimestriels des bonnes pratiques

INDICATEURS : Nombre d'« entorses » aux bonnes pratiques relevées lors des audits

- en matière de **consommation d'eau**

OBJECTIF : consommation rationnelle de l'eau

MOYENS :

- Rappel des bonnes pratiques : affichage et communication lors des réunions du personnel
- Sensibilisation des autres occupants de l'étage

INDICATEURS : Nombre d' « entorses » aux bonnes pratiques

- en matière de **qualité des eaux usées**

OBJECTIF : 100% de produits écologiques et respectueux de l'environnement utilisés par le SPP DD à la cuisine et dans les sanitaires.

MOYENS :

- Publication d'un cahier des charges relatif au service de nettoyage des locaux, cahier des charges prévoyant l'utilisation de produits de nettoyage respectueux de l'environnement, l'utilisation de savon respectueux de l'environnement, l'utilisation de papier toilette recyclé et non blanchi au chlore
- Sensibilisation des autres occupants de l'étage

INDICATEURS : pourcentage de produits écologiques et respectueux de l'environnement utilisés par le SPP DD à la cuisine et dans les sanitaires

- en matière de **déchets**

OBJECTIF : poursuivre le tri et réduire les quantités de déchets produites

MOYENS

- Sensibilisation du personnel et des autres occupants de l'étage
- Se renseigner sur la qualité de l'eau du robinet
- Animation sur l'eau du robinet
- Audits des bonnes pratiques

INDICATEURS : Nombre de sacs PMC remplis; nombre de caisses de papier à jeter

- en matière de **gestion environnementale** de la Tour des Finances

OBJECTIF : amélioration de la gestion environnementale de la Tour des finances (installations techniques, déchets, etc.)

MOYENS

- Création d'un groupe de travail composé d'un représentant de chaque occupant et d'un représentant des gestionnaires de la Tour des Finances

- Organisation de réunions et rapportage
- Fixation d'un programme d'actions
- Sensibilisation du comité de gestion

INDICATEURS : nombre de réunions du groupe de travail / an ; nombre de propositions formulées au gestionnaire du bâtiment / an ; nombre de propositions formulées au comité de gestion / an

## 5. 2. Objectifs environnementaux liés aux aspects indirects

Ces objectifs ont été fixés en concertation avec les chefs de cellule.

### Objectifs stratégiques pour la **planification fédérale** et la **stratégie nationale**

- ❖ Prendre en compte rationnellement et méthodiquement l'environnement dans la planification du développement durable (plan fédéral, futur plan national, plan à long terme).

### Objectifs stratégiques pour le soutien des Services publics fédéraux (SPF)/Services publics fédéraux de programmation (SPP) dans la **mise en œuvre** du développement durable

- ❖ Gérer la méthode pour l'EIDDD (examiner l'impact environnemental des réglementations proposées), et l'institutionnaliser. Soutenir les administrations dans l'implémentation et la réalisation de l'EIDDD par l'assistance et la formation notamment au pilier environnemental du développement durable. Améliorer l'outil.
- ❖ Préparer le convoi 4 pour l'implémentation des systèmes de management environnemental (SME). Coordonner la validation EMAS des Services publics fédéraux et Services publics de programmation et assimilés. Assurer le rôle de helpdesk fédéral en matière de gestion environnementale. Animer le réseau fédéral EMAS par des réunions thématiques, la constitution d'un extranet, etc. Encourager la bonne gestion environnementale dans les établissements scientifiques fédéraux.
- ❖ Création et diffusion d'un kit de documentation relatif à EMAS et à l'EIDDD pour soutenir la mission de sensibilisation des fonctionnaires confiée aux cellules DD.
- ❖ Marchés publics : élargir les groupes de produits du guide des achats durables, les publier sur le site web, assurer une campagne de communication.
- ❖ Évaluation des règles de transparence des fonds de pension du deuxième pilier.
- ❖ Plan Responsabilité sociétale des entreprises : stimuler le « rapportage durable » des entreprises.

### Objectifs stratégiques en matière de **soutien**

- ❖ Sensibiliser les cocontractants à leurs performances environnementales, dont les demandeurs de projets à subsidier, à l'aide d'un questionnaire étayé et proposer aux auteurs de projets de nouvelles pistes d'amélioration environnementale de leur organisation. Subordonner le paiement au renvoi du questionnaire complété. Traiter les réponses : analyse statistique suivie d'un courrier de sensibilisation ?

Objectifs stratégiques en matière de **sensibilisation et information des fonctionnaires fédéraux**

- ❖ Sensibiliser les fonctionnaires au développement durable : organisation de la semaine du DD ; exposition itinérante « Consumo ergo sum » et documentation associée.
- ❖ Rendre les publications électroniques du SPP DD plus lisibles sur écran d'ordinateur afin d'éviter toute impression papier inutile. Imprimer le moins de publications possible et les rendre écologiques autant que possible (papier, encre, emballage).
- ❖ Rédiger au moins une fois l'an, un article sur les performances environnementales du SPP Développement durable.
- ❖ Encourager les conférenciers/orateurs invités par le SPP Développement durable à intégrer la perspective environnementale dans leur exposé.

## 6. Déclaration de validation

Sur base de l'audit de l'organisation, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations obtenues pendant l'audit, AIB-VINÇOTTE International, en tant que vérificateur environnemental (accrédité par BELAC sur le BE-V-0016), a conclu :

- que le système de management environnemental et la procédure d'audit en matière d'environnement ainsi que la déclaration environnementale sur les Réalisations 2006-2007 et sur le programme d'actions environnementales 2007-2008 répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 761/2001 du Parlement Européen et du Conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).
- que les données et l'information dans cette déclaration environnementale sont fiables et qu'elles couvrent d'une manière efficace toutes les questions environnementales significatives pour cette organisation.

Fait à Bruxelles, le 17 novembre 2008

(Signature)

ir. P. Olivier,  
Président de la Commission de Certification.